

RECOMMANDATION UIT-R BR.602-5

Echange d'enregistrements de télévision à définition normale pour l'évaluation du contenu des programmes¹

(Question UIT-R 77/6)

(1982-1990-1992-1994-2000-2004)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les organismes de radiodiffusion échangent un grand nombre d'enregistrements de télévision à définition normale (TVDN) et à haute définition (TVHD) aux fins de l'évaluation du contenu des programmes;
- b) que plusieurs formats d'enregistrement grand public, par exemple le format VHS, le format DV ou le format DVD, permettent une bonne interchangeabilité entre des supports vidéo enregistrés sur des appareils de marques différentes et sont intéressants quant au prix, à la dimension des supports et à la durée;
- c) que la qualité fournie par le format choisi devrait être stable et se prêter au visionnage et à l'évaluation du contenu des programmes;
- d) que certains de ces formats étaient conçus pour le marché grand public et que, de ce fait:
 - les lecteurs et les supports sont relativement bon marché;
 - les lecteurs peuvent être utilisés facilement;
 - les lecteurs sont relativement fiables et solides;
 - les lecteurs sont nombreux sur le marché et on peut facilement se les procurer;
- e) que l'utilisation de supports, cassettes ou disques, présente des avantages du point de vue de la manipulation et du transport;
- f) qu'une attention particulière devrait être portée à la protection des droits d'auteur sur les programmes, en particulier dans le cadre de l'échange de supports numériques;
- g) que, dans certains cas, les programmes TVHD peuvent être convertis en programmes TVDN aux fins de l'évaluation du contenu des programmes,

recommande

1 que la préférence continue d'être donnée aux vidéocassettes conformes au format VHS dans l'échange international de programmes enregistrés effectué aux fins de l'évaluation du contenu des programmes dans les normes à 625 lignes et 50 trames par seconde et à 525 lignes et 60 trames par seconde;

2 que les supports vidéonumériques conformes aux formats DV ou DVD puissent également être utilisés dans le cadre de l'échange international de programmes enregistrés aux fins de l'évaluation du contenu des programmes dans les normes à 625 lignes et 50 trames par seconde et à 525 lignes et 60 trames par seconde;

¹ Dans la présente Recommandation, on entend par «évaluation du contenu des programmes» l'évaluation des divers aspects d'un programme tels que le type de contenu, le scénario, la production, les catégories de public et les tranches d'âge, etc., pour l'utilisation prévue.

3 que, dans le cadre de l'échange international de programmes dont la copie mère est en TVHD, les formats d'enregistrement grand public susmentionnés puissent également être utilisés pour l'évaluation du contenu des programmes, après conversion des programmes TVHD en programmes TVDN, dans les cas où une évaluation complète de la qualité de l'image TVHD n'est pas essentielle pour l'évaluation du contenu;

4 d'éviter le plus possible que les enregistrements échangés aux fins d'évaluation puissent être copiés par des parties non autorisées.

NOTE 1 – Plusieurs autres formats peuvent être utilisés en vue d'une même application sous réserve d'accord préalable. Il s'agit par exemple des formats S-VHS, Vidéo 8 et Hi8. A titre d'information, on trouvera dans l'Annexe 1 un aperçu de certaines pratiques qui ont été suivies il y a quelques années au niveau régional ou local;

5 que les pratiques d'exploitation ci-après soient suivies pour les enregistrements VHS:

- seul le mode d'enregistrement à vitesse normale (reproduction normale) devrait être utilisé;
- le son devrait être enregistré sur les deux pistes longitudinales;
- en cas d'enregistrement stéréophonique, les signaux de la voie de gauche devraient être enregistrés sur la piste 1 (intérieure) et ceux de la voie de droite sur la piste 2 (extérieure);
- sous réserve d'un accord préalable entre les parties, le signal audio peut, facultativement, être enregistré sur la bande MF «VHS HiFi».

Annexe 1

Pratiques suivies il y a quelques années au niveau régional ou local pour l'échange d'enregistrements aux fins de l'évaluation des programmes de télévision

- a) Les membres de l'Union de radiodiffusion «Asie-Pacifique» (ABU) utilisaient régulièrement des enregistrements VHS à des fins d'évaluation, mais certains membres de cette organisation faisaient également appel à des enregistrements Betamax, S-VHS ou Hi8.
 - b) Les membres de la North American Broadcasters Association (NABA) utilisaient des enregistrements U-matic ou Betacam à des fins d'évaluation.
 - c) Les membres de l'Organisation de la télévision ibéro-américaine (OTI) utilisaient régulièrement des enregistrements VHS et S-VHS à des fins d'évaluation. Exceptionnellement, ils utilisaient aussi des enregistrements U-matic ou Betacam.
 - d) Les membres de l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA) utilisaient régulièrement aussi bien des enregistrements VHS que des enregistrements U-matic à des fréquences basses à des fins d'évaluation.
-